



## NDS DE GARANTIE VOYAGES®

Avenue de la Métrologie 8, B-1130 BRUXELLES  
Tél. +32-2-240.68.00 BE 0455.084.111  
Fax +32-2-240.68.08 RPM Bruxelles  
E-mail: [mail@gfg.be](mailto:mail@gfg.be) [www.gfg.be](http://www.gfg.be)

a.a.m.

IBAN: BE13-5522-5896-0039  
BIC: GKCCBEBB

Réf. 50, date de la poste

Madame, Monsieur,

**Concerne: votre demande d'assurance auprès du Fonds de Garantie Voyages®**

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au Fonds de Garantie Voyages.

Le Fonds de Garantie Voyages est une association d'assurances mutuelles, auprès de laquelle les mutualistes établissent une sorte de "pool" avec leurs cotisations afin de couvrir mutuellement leurs risques d'insolvabilité. Notre association n'a pas de but lucratif et cherchera, comme organisation indépendante, gérée par les personnes du secteur voyages, les meilleures cotisations et les meilleures solutions pour les PME.

Plus d'information vous trouvez sur notre site web: [www.gfg.be](http://www.gfg.be)

En annexe, vous trouverez **une proposition d'assurance**: veuillez la compléter et nous faire parvenir les documents demandés. Il est bien entendu que la signature de la proposition ne fait pas courir la couverture.

Nous vous demandons aussi de remplir le chiffre d'affaires que vous estimez pouvoir réaliser pour les années à venir sur le formulaire **'estimation et répartition du chiffre d'affaires'**.

Après le paiement **des frais d'expertise\*** et dès que votre dossier sera administrativement complet, le Comité de Risque analysera, dès que possible, la solvabilité de votre entreprise et, si nécessaire, soumettra l'offre d'assurance à certaines conditions particulières (préalables).

\* Veuillez verser les **frais d'expertise** - remboursables - liés à l'examen de votre dossier sur notre compte bancaire **IBAN BE13 5522 5896 0039 BIC: GKCCBEBB**, en reprenant en référence le nom de la société et la mention "Frais d'expertise". Ils sont calculés sur base du chiffre d'affaires brut (éventuellement estimé). Après réception de votre paiement, nous vous enverrons une facture et votre dossier sera traité. Aussitôt que votre police entrera en vigueur (et seulement alors), les frais d'expertise vous seront crédités et remboursés.

Chiffre d'affaires	Frais d'expertise
moins de € 2.500.000,00	€ 150,00
€ 2.500.000,00 ou plus	€ 300,00

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au numéro +32-2-240.68.00.

En espérant recevoir très rapidement de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Mark De Vriendt,  
Directeur général